DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOURBES

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois et le treize. avril.à 19 heures

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. PUCHE Lionel, Maire

<u>Présents</u>: M.CHEVILLET Thierry-Mme CORBIERE Véronique-Mme GRIMA Michel-Mme COSENTINO Jennifer-Mme BOUDET Christophe-M. SOTO Jean-Marc-M. CAUBY Didier-M. BOUISSEREN Pascal-Mme ALLIE Caroline

Absents avec procuration: M. L'EPINE Laurent procuration à Véronique CORBIERE-M. VIDAL Jean-Claude procuration à Christophe BOUDET-Mme TORTOSA Sophie procuration à Lionel PUCHE-Mme BASSAN Jennifer procuration à Thierry CHEVILLET-Mme KACHAOU Anissia procuration à Pascal BOUISSEREN-Mme ROLLAND Alix procuration à Michel GRIMA-Mme GONZALEZ Maeva procuration à Jennifer COSENTINO

Secrétaire de séance : M. CHEVILLET Thierry

Objet :Instauration de tarifs de droit de place et forfait électrique de la fête locale du mois de juillet

Le Maire de la Commune de TOURBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-20 et L212-21,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'augmentation des coûts de l'énergie, il est nécessaire d'instaurer une tarification, concernant le droit de place et forfait électrique des manèges, des stands et des caravanes appartenant aux forains installés sur le champ de foire avant, pendant, et après la fête locale du mois de juillet.

| DROIT DE PLACE FETE LOCALE DE JUILLET | | |
|---|-----------------------------|--------|
| Forfaits pour la durée de la fête locale | Superficie au sol | tarifs |
| Forfait emplacement PETIT MANEGE « MAN1 » | Comprise entre 3m2 et 60 m2 | 40 € |
| Forfait emplacement GROS MANEGE « MAN2 » | Supérieure à 60 m2 | 70 € |
| Forfait emplacement PETIT STAND ALIMENTAIRE « ALIM1 » | Inférieure à 20 m2 | 30 € |
| Forfait emplacement GRAND STAND ALIMENTAIRE « ALIM2 » | Supérieur à 20 m2 | 50 € |

| Forfait électrique fête locale du mois de juillet | | |
|---|------|--|
| 220V A 2 fils | 50 € | |
| 220V 32 A 2 fils | 50 € | |
| 380V 32 A 4 fils | 80 € | |
| 380V 63 A 4 fils | 160€ | |

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE

ACCEPTE les tarifs ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Lionel PUCHE Accusé de réception en préfecture 034-213403116-20230413-2023-025-DE Date de réception préfecture : 17/04/2023

Le Secrétaire de séance, Thierry CHEVILLET